

L'UBS doit assumer ses responsabilités et doit faire preuve de transparence

Berne, le 1 juin 2010

Communiqué

L'UBS doit assumer ses responsabilités et doit faire preuve de transparence

Le PLR exige qu'un groupe d'experts évalue les erreurs de la banque aux USA

Lors de sa réunion de Groupe, les parlementaires libéraux-radicaux ont abordé la question du rapport de la CdG. Le PLR exige, sur la base de la recommandation 19 du rapport, que l'UBS fasse toute la lumière sur les responsabilités internes de la banque en lien avec la crise des subprimes et les fautes des conseillers de clients américains. Un groupe d'experts indépendants mandatés par l'UBS constituerait une bonne solution. La Confédération a été contrainte de sauver la banque par deux fois. En raison de l'accord avec les USA, le Politique a dû une nouvelle fois s'impliquer. Il est maintenant impératif que l'UBS prenne ses responsabilités pour faire toute la lumière sur les événements passés. La population mérite une réponse claire. Si des fautes civiles ou pénales devaient apparaître durant cet examen, le conseil d'administration de l'UBS devrait en tirer les conséquences dans le cadre de l'examen d'une plainte contre ses anciens dirigeants.

L'examen doit clarifier entre autres les points suivants:

- Qui était au courant des démarches illégales des clients américains ou aurait dû l'être au sein de la direction et du conseil d'administration de l'UBS?
- Quelle était l'importance du système des salaires pour les activités illégales des conseillers à la clientèle UBS aux Etats-Unis?
- Y a-t-il eu des décisions stratégiques erronées dans la mesure où l'UBS a acheté une grande banque d'affaire privée américaine (on-shore) et a parallèlement incité des clients américains, par des moyens agressifs et illicites, à frauder le fisc (off-shore)?
- Qui était responsable de l'évaluation trop optimiste des risques d'UBS dans le domaine des hypothèques aux USA, qui a au final nécessité l'intervention de la Confédération et de la Banque nationale?

Une partie de ces questions ont trouvé des réponses dans le rapport de la Finma. Toutefois, le rapport de la CdG montre que la Finma a, sous la pression du temps, utilisé des informations fournies par l'UBS. Un groupe d'experts indépendants doit maintenant apporter toute la lumière concernant cette affaire dans l'intérêt des citoyens. C'est précisément ce dont serait incapable une commission d'enquête parlementaire. Si l'UBS n'est pas prête à prendre ses responsabilités, le Groupe se réserve de soutenir la partie de la recommandation 19 qui prévoit que la Confédération supporte les risques liés au procès et garantit la prise en charge des frais de procédures .

Contacts:

• CN Isabelle Moret, vice-présidente du PLR, 079 332 08 23

• CN Fulvio Pelli, président du PLR, 079 230 02 03

• Noé Blancpain, chef de la communication, 079 748 61 63

• Philippe Miauton, porte-parole et secrétaire romand, 079 277 68 41